



VILLE DE HASPARREN

(Pyrénées-Atlantiques)

Téléphone : 05 59 29 60 22

Télécopie : 05 59 29 13 45

## ARRÊTÉS DU MAIRE

### EXTRAIT DU REGISTRE

Le Maire de la Commune de HASPARREN

Réglementation du stationnement HLM Bidartzaharria

#### PERMANENT

N° 1/2004

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 131.1, L 131.2 et L 131.4 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R1, R 4.1, R5, R 6.1, R 8.1 et R.10 et R.225;

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié par l'arrêté du 19 mars 1991, relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation et notamment l'article 63 livre I - 4<sup>ème</sup> partie ;

Vu le décret n° 90-1060 du 29 novembre 1990 – article 1<sup>er</sup> relatif à la limitation de vitesse ;

Vu l'avis de l'Ingénieur des T.P.E., subdivisionnaire de la D..D.E. de CAMBO-les Bains ;

Considérant que les conditions de stationnement, sur le parking des HLM Bidartzaharria nécessitent une réorganisation et un règlement,

### ARRETE :

**ARTICLE 1** : Le premier parking situé aux abords des HLM sera réservé aux locataires et visiteurs des HLM ;

**ARTICLE 2** – L'arrêt et le stationnement seront strictement interdits devant les résidences n° 5 et 7 ainsi que sur la placette située devant les résidences n° 9, 11 et 13, sauf pour les véhicules de secours.

.../...